

GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DANS LES MÉTIERS DE



La métallerie

CGSS LA RÉUNION - 2010

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



PREAMBULE

Le secteur de la métallerie comporte de nombreux risques et présente un indice de fréquence des accidents de travail élevé. Ce document s'adresse au chef d'entreprise en tant qu'outil pour la mise en place d'une organisation efficace dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Au-delà du respect de la réglementation qui s'impose aux employeurs, l'enjeu d'une démarche pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des salariés rejoint et renforce celui de la qualité du travail et de la productivité.

Cette brochure est destinée à vous aider dans votre politique de prévention des risques professionnels. Vous trouverez dans ce document les questions auxquelles vous devez répondre pour satisfaire aux exigences en matière de sécurité santé pour vos salariés.

Ce document vous aidera également à établir le Document Unique d'évaluation des risques professionnels demandés par l'article R4121-1 du Code du Travail.

NOM DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

TEL : FAX :

EMAIL :

SIRET :

NOM DU CHEF DE L'ENTREPRISE :

MIS A JOUR LE :

VISA DU CHEF L'ENTREPRISE :

LA MÉTALLERIE



SOMMAIRE

I. Repérer, identifier et évaluer les risques

La première partie de ce document est destinée à vous aider à identifier les situations dangereuses ou phénomènes dangereux auxquels peuvent être confrontés vos salariés. Une fois l'identification des situations dangereuses terminée, vous devez les évaluer selon les critères de gravité des dommages, du niveau de protection, du temps d'exposition du salarié face au danger, de l'environnement direct du poste de travail et du niveau de compétences professionnelles. Ce classement permettra de mettre en avant les actions prioritaires à mettre en place et ainsi de développer votre programme d'actions.

II. Classer les risques

Cette étape vous permet de prioriser certaines situations par rapport à d'autres en fonction de l'évaluation faite précédemment. Classer les risques dans l'ordre décroissant en fonction de la note obtenue à l'évaluation.

III. Planifier ma démarche de prévention

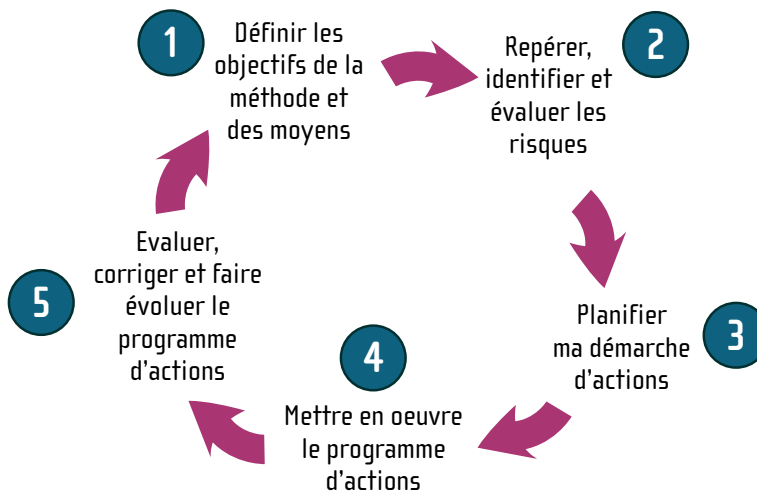
Il s'agit de déterminer les actions visant à réduire les risques et à les planifier dans le temps en fonction de leur importance.

IV. Documents Pratiques :

Afin de vous aider dans votre démarche de prévention, des fiches pratiques vous permettront de trouver des informations utiles afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail au sein de votre établissement.

Un fichier informatique est disponible auprès du service prévention de la CG55 et de ses partenaires de la sécurité. Il accompagne ce guide et vous permet de compléter informatiquement et de façon plus aisée les tableaux de votre plan d'actions. Grâce aux différents onglets proposés, vous pourrez suivre les formations de vos salariés et des vérifications périodiques réglementaires. Le contenu de ce fichier est repris à la fin de ce guide.

Les 5 étapes clés de ma démarche prévention :



GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

REPÉRER, IDENTIFIER ET ÉVALUER LES RISQUES

La 1^{ère} étape dans la prévention est le repérage des risques. Les questions « OUI/NON » ci-après vont d'une part vous informer sur les exigences réglementaires demandées et vous aider à repérer les risques liés.

La seconde étape est l'évaluation de ces risques. Vous allez évaluer les risques auxquels sont confrontés vos salariés.

Le rabat de la dernière page de ce guide vous permet d'évaluer les risques selon les critères de gravité des dommages, du niveau de protection, du temps d'exposition du salarié face au danger, de l'environnement direct du poste de travail et du niveau de compétences professionnelles. La note obtenue permettra d'attribuer une priorité à vos actions dans votre démarche de prévention et de réaliser la planification de celle-ci !

EXEMPLE

Prenons le cas d'un atelier dans lequel un opérateur soude. Il n'y a pas de dispositif de captage des fumées et l'opérateur ne porte pas de dispositif de protection de l'appareil respiratoire.

Procédons à partir de cet exemple :

Le poste de soudure a-t-il un système d'aspiration des fumées à la source ?

OUI

NON

Le risque généré est donc l'inhalation des fumées de soudage qui peut provoquer des atteintes pulmonaires.

- le Danger est donc les fumées de soudage
- le Dommage causé est une atteinte pulmonaire

Le risque est identifié, il nous reste maintenant à l'évaluer grâce aux critères figurants sur le rabat de droite.

+ le danger est important, + la note sera élevée.

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	Fumées de soudage	Gravité	31 / 40
Soudage	DOMMAGE :	Atteinte pulmonaire	Protection	15 / 15
			Temps d'exposition	15 / 20
			Environnement	8 / 15
			Compétences	1 / 10
			Total	70 / 100

EXPLICATION

Gravité 31/40 : une maladie pulmonaire est un dommage très grave

Protection 15/15 : il n'y a pas de protection contre les fumées

Temps d'exposition 15/20 : plusieurs fois par jour

Environnement 8/15 : on considère un environnement plutôt moyen et sans grande aération

Compétence de 1/10 : on considère que l'opérateur est diplômé et expérimenté de plusieurs années

Une exposition régulière aux fumées sans protection peut entraîner des maladies pulmonaires, voire un cancer. D'où une gravité importante. Sans protection et avec une fréquence d'exposition quotidienne, le risque est d'autant plus important. Nous verrons dans la troisième partie par quel moyen et comment nous pouvons réduire ce risque.

LA MÉTALLERIE



Cette première étape va vous permettre de vous poser les questions essentielles en matière de prévention. Si certains de ces points sont négatifs, ils devront faire alors l'objet d'une évaluation.

ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ DANS MON ÉTABLISSEMENT :

Mes obligations réglementaires :

Ai-je réalisé mon document unique ?

OUI NON

Le Document Unique présente un inventaire des risques. Il doit comporter également le plan d'actions des mesures à prendre pour supprimer ou réduire les risques. Ce document est obligatoire depuis le 5 novembre 2001.

La partie 2 de cette brochure vous permettra de le réaliser !

Mes vérifications périodiques ont-elles été réalisées ?

Pour mes moyens de levages :

OUI NON

Pour mes installations électriques :

OUI NON

Pour mes moyens de lutte contre l'incendie :

OUI NON

Le but de ces vérifications est de prévenir toute anomalie et de disposer d'un matériel en bon état.

Ces vérifications sont obligatoires et indispensables pour être assurées en cas de sinistre. Elles doivent être classées dans un registre et disponibles à tout moment.

FORMATION ET INFORMATION :

Mon personnel est-il formé et informé :

Aux moyens de lutte contre l'incendie ?

OUI NON

Au sauvetage secourisme en entreprise ?

OUI NON

Des mesures prises en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ?

OUI NON

Des numéros d'urgence à appeler ?

OUI NON

Les premiers gestes sont déterminants lors d'un accident. Un personnel formé et informé ayant les bons réflexes peut sauver une vie et permettre d'éviter l'aggravation de la situation.

Une trousse à pharmacie complète et à jour, disponible dans votre atelier est une mesure simple et indispensable.

GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

RISQUES CHIMIQUES



Ai-je un inventaire des produits chimiques utilisés dans mon établissement ?

OUI NON

Réaliser un inventaire des produits chimiques avec une identification des dangers, des moyens de protections adaptés et des gestes à faire pour les premiers secours est un gage pour vous d'une utilisation correcte des produits et d'une réponse rapide de vos salariés en cas d'accident.

Disposez-vous des Fiches de Données de Sécurité (FDS) des substances et préparations dangereuses ?

OUI NON

Ces FDS sont-elles adressées à votre médecin du travail ?

OUI NON

Les FDS sont des fiches reprenant les dangers et moyens de protection adaptés des produits auxquels elles font référence. Vos fournisseurs sont dans l'obligation de vous les fournir. Adresser les FDS à la médecine du travail est nécessaire pour que vos salariés bénéficient d'une visite médicale adaptée aux dangers auxquels ils sont exposés.

Mes salariés sont-ils avertis des risques liés aux produits chimiques qu'ils utilisent ?

OUI NON

Former vos salariés aux risques liés à ce type de produits et les sensibiliser à l'importance des moyens de protection et des gestes à adopter pour une bonne utilisation de ces produits.

Le stockage de mes produits chimiques est-il sur rétention ?

OUI NON

La mise sur rétention permet de :

- Protéger vos salariés de tout contact en cas de déversement.
- Protéger l'environnement d'éventuels rejets dans les réseaux d'assainissement et des milieux naturels.

Nouveaux pictogrammes, nouvelles classes de danger, nouvelles étiquettes...

L'entrée en vigueur du nouveau système de classification et d'étiquetage des produits chimiques risque de modifier sensiblement vos repères et habitudes.

La mise en application du nouveau règlement deviendra obligatoire à partir du 1er décembre 2010 pour les substances et du 1er juin 2015 pour les mélanges. Les fournisseurs peuvent néanmoins décider d'anticiper ce changement et d'adopter le nouveau dispositif dès à présent. Il est à souligner que, pour éviter toute confusion, les produits ne peuvent porter de double étiquetage. Au 1er juin 2015, le système préexistant sera définitivement abrogé et la nouvelle réglementation sera la seule en vigueur. Plus d'info sur: www.inrs.fr



LA MÉTALLERIE



INCENDIE/ EXPLOSION

Les locaux sont-ils équipés pour la lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, etc.) ?	OUI	NON
Sont-ils en nombre suffisant ?	OUI	NON
Sont-ils accessibles et indiqués correctement avec un pictogramme ?	OUI	NON
Les moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, etc.) sont-ils contrôlés tous les ans ?	OUI	NON
Un plan d'évacuation a-t-il été défini, affiché et testé ?	OUI	NON
Les issues de secours sont-elles signalées ?	OUI	NON
Existe-t-il des consignes en cas d'incendie ?	OUI	NON
Votre atelier est-il équipé d'un système de désenfumage ?	OUI	NON

Le risque d'incendie est réel dans les ateliers de métallerie : étincelles, soudure, installations électriques, stockage du verre au soleil...etc. Le plus grand des dangers lors d'un incendie est le risque d'asphyxie ou d'intoxication par les fumées. Les locaux de plus de 300 m² situés au rez-de-chaussée et en étage, les locaux de plus de 100 m² aveugles situés en sous-sol ainsi que les escaliers doivent comporter un système de désenfumage naturel ou mécanique. Il est indispensable de prévenir au mieux ce type d'accident pour vos salariés et pour votre entreprise. Un départ de feu maîtrisé rapidement peut éviter de graves conséquences humaines et économiques.

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
<input type="text"/>	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
<input type="text"/>	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
<input type="text"/>	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



RISQUES ÉLECTRIQUES

Toutes les armoires électriques sont-elles fermées à clé ?

OUI NON

Si mon personnel doit intervenir sur une armoire, est-il habilité ?

OUI NON

Si vos salariés n'ont pas reçu une habilitation, aucun d'entre eux ne doit intervenir sur les installations et armoires électriques. Une vérification périodique par un organisme agréé permet de prévenir les risques liés à l'installation électrique.

SITUATION DANGEREUSE <input type="text"/>	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100



RISQUES DE CHUTE

Les espaces de travail sont-ils dégagés ?

OUI NON

Les allées de circulation sont-elles dégagées ?

OUI NON

Le sol ne présente-t-il pas de dangers (trous, graisse, etc.) ?

OUI NON

Pour tous travaux en hauteur, le salarié dispose-t-il de moyens de protection ?
(garde-corps, rampe dans les escaliers...)

OUI NON

Organisez-vous un grand nettoyage hebdomadaire de votre atelier ?

OUI NON

Les chutes représentent une grande cause d'accident du travail et sont expliquées par des sols huileux, glissants, par l'encombrement de l'atelier lié à un mauvais rangement ou une mauvaise organisation des stockages.

Un nettoyage régulier du poste de travail et des stockages adaptés contribuent à une réduction significative de ce risque.

SITUATION DANGEREUSE <input type="text"/>	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

SITUATION DANGEREUSE <input type="text"/>	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

LA MÉTALLERIE



ÉVALUATION DE LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS) :

- Les charges manutentionnées manuellement pèsent-elles moins de 25 kg ? OUI NON
- Utilisez-vous des accessoires de manutention qui réduisent la pénibilité de la tâche ? OUI NON
- Les salariés sont-ils formés et informés sur les risques liés à la manutention manuelle ? OUI NON

Utiliser dès que possible des moyens de levages ! (grue, palans, pont roulant, diable...)

L'utilisation de moyens de levages adaptés et les formations PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) permettent de limiter ces risques.



EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- Une tenue de travail adaptée est-elle fournie par l'employeur ? (chaussures de sécurité, bleu de travail) OUI NON
- Entretenez-vous les tenues de travail de vos salariés ? OUI NON
- Vous assurez-vous que les EPI sont bien portés ? OUI NON

C'est à l'employeur de fournir, d'entretenir et de s'assurer que les EPI sont bien portés. Le choix de ces équipements doit être réalisé à partir des spécificités des produits ou machines utilisés, disponibles dans les Fiches de Données de Sécurité. L'avis de vos salariés dans le choix de ces équipements est essentiel pour que ceux-ci soient bien utilisés.

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
<input type="text"/>	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
<input type="text"/>	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



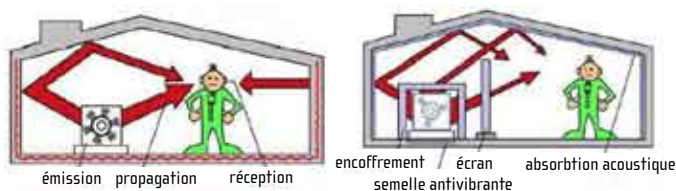
BRUIT

- L'atelier est-il organisé de façon à séparer les zones les plus bruyantes ? **OUI NON**
- Lors de l'achat d'une machine, le facteur « nuisance sonore » de celle-ci est-il vérifié ? **OUI NON**
- Avez-vous pensé à isoler les machines bruyantes ? **OUI NON**
- Mettez-vous à disposition des salariés des Protections Individuelles Contre le Bruit ? **OUI NON**

Dans un atelier de métallerie, les machines les plus bruyantes sont souvent les meuleuses. Le mieux est d'effectuer le travail dans une pièce séparée et il est indispensable que l'ensemble du personnel exposé porte des protections auditives adaptées.

Un atelier calme contribue à une meilleure ambiance de travail, un bien-être certain de vos salariés et donc une meilleure productivité.

Des moyens de protection auditive sont nécessaires au-dessus de 80 dB (A)



Un traitement acoustique de l'atelier est également une solution. La réduction du niveau sonore est significative.

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Environnement	<input type="text"/>	/ 15
SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Compétences	<input type="text"/>	/ 10
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Total	<input type="text"/>	/ 100

LA MÉTALLERIE



SOUDURE

- L'atelier de soudure est-il bien distinct des autres ateliers de l'entreprise ? OUI NON
- Existe-t-il des possibilités d'interaction avec d'autres ateliers ? OUI NON
- Le poste de soudure (tuyau, prise masse...) est-il vérifié régulièrement ? OUI NON
- Les bouteilles de gaz sont-elles stockées à la verticale et fixées dans un local spécialement réservé à cet usage ? OUI NON
- Les chalumeaux sont-ils munis de dispositifs antiretours et part-flammes ? OUI NON
- Il n'y a pas de produits inflammables à proximité ? OUI NON
- Les bouteilles de gaz en cours d'utilisation sont-elles attachées ? OUI NON

Attention aux règles de stockage des gaz : évitez toute source de chaleur. Les bouteilles de gaz comburantes (oxygène) doivent être éloignées d'au moins 6 mètres des bouteilles de gaz combustibles (acétylène...) ou séparées par un mur de 1,50 m de hauteur résistant au feu pendant 1/2 heure.

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
<input type="text"/>	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
<input type="text"/>	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
<input type="text"/>	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS



NUISANCE DES FUMÉES DE SOUDAGE

Ces fumées, mélangées à de l'air chaud, sont formées, en proportion variable suivant le procédé, de gaz et de poussières dont les dimensions sont en quasi totalité inférieures au micromètre et qui, de ce fait, sont susceptibles d'atteindre la région alvéolaire de l'appareil respiratoire.

Globalement, le risque lié aux fumées de soudage relève de 4 facteurs :

Risque fumées de soudage = la composition du métal d'apport
 + du métal de base
 + du revêtement du métal de base
 + du gaz utilisé pour souder

	POUSSIÈRES À BASE DE					GAZ		
C	Aluminium	Aluminium	Cobalt	Thorium	Chrome (VI)	Aldéhyde formique *	Cyanure d'hydrogène*	Aldéhyde formique
O	Antimoine	Etain		(lors de l'affûtage des électrodes)	Béryllium	Dioxyde d'azote	Monoxyde de carbone	
M	Baryum	Fer			Cadmium	Ozone	Monoxyde d'azote	
P	Chrome	Silice amorphe			Cobalt	Phosgène*		
O	Cuivre	Titane			Nickel			
S	Fluorures							
I	Magnésium							
T	Manganèse							
I	Molybdène							
O	Nickel							
N	Plomb							
	Titane							
	Vanadium							
	Zinc							
	Zirconium							
Dommage	Irritantes Toxiques Allergisantes	Surcharge pulmonaire	Fibrose pulmonaire	Radioactif	Potentialité cancérogène	Irritants	Toxiques Anoxie	Potentialité cancérogène
		Atteintes broncho-pulmonaires						

* généré par les contaminants présents sur le métal de base (traces de solvant, graisses ...) - source : R 443 INRS

Identifiez les métaux et gaz utilisés lors du soudage dans votre atelier.

Prenez en compte les différents revêtements sur les pièces (métal galvanisé, peinture à base de plomb...) et mettez ainsi en évidence les nuisances rencontrées.

LA MÉTALLERIE



- Les autres salariés sont-ils protégés des rayonnements Infra Rouge, UV ?
- L'opérateur de soudage porte-t-il des équipements de protection des yeux, de l'appareil respiratoire et contre les brûlures ?
- Les salariés sont-ils informés des risques cancérigènes liés aux fumées de soudage ?
- Avez-vous fait une évaluation des concentrations des fumées de soudage dans l'air ?
- Le poste de soudure est-t-il équipé d'un système d'aspiration des fumées à la source ?

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON



AFFICHE A582 INRS

Les documents pratiques à la fin de ce guide vous informent sur les équipements à porter.

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
<input type="text"/>				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
<input type="text"/>				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
<input type="text"/>				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

MACHINES UTILISÉES

Les machines font-elles l'objet de vérifications périodiques ? **OUI** **NON**

PRESSE PLIEUSE

La presse date-t-elle d'après 2000 ? **OUI** **NON**

Existe-t-il un dispositif de barrage immatériel ou à faisceaux laser ? **OUI** **NON**

Les presses plieuses mises sur le marché avec une attestation d'examen CE après le 1er janvier 2000 et maintenues en conformité possèdent au moins un dispositif de barrage immatériel ou à faisceaux laser.

Les presses plus anciennes peuvent présenter des risques importants d'écrasement de membres.

Exemple d'une presse sécurisée !
Reportez-vous à la brochure ED 927 de l'INRS



SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
<input type="text"/>				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100
SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
<input type="text"/>				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

LA MÉTALLERIE



DÉCOUPE LASER, PLASMA, OXYCOUPAGE

La machine est-elle munie d'un dispositif de captage des fumées qui fonctionne ?

OUI NON

Le nettoyage des scories (obturation des bouches d'aspirations) est-il régulier avant usage ?

OUI NON

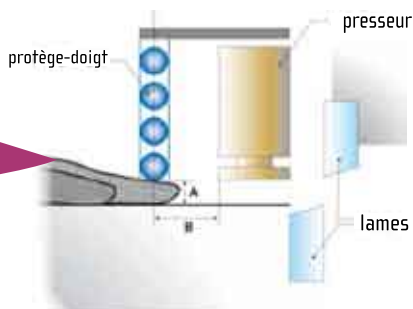
CISAILLE/ GUILLOTINE

Existe-t-il un protège-doigt correctement fixé ?

OUI NON

L'opérateur ne peut-il pas toucher ou atteindre la lame ?

OUI NON



CISAILLE/ GUILLOTINE
ED 6016 INRS

Les doigts ne doivent pas pouvoir atteindre le presseur. Reportez-vous à la brochure ED 6016 de l' INRS

SITUATION DANGEREUSE 	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="checkbox"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="checkbox"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="checkbox"/>	/ 20
				Environnement	<input type="checkbox"/>	/ 15
				Compétences	<input type="checkbox"/>	/ 10
				Total	<input type="checkbox"/>	/ 100
SITUATION DANGEREUSE 	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="checkbox"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="checkbox"/>	/ 15
				Temps d'exposition	<input type="checkbox"/>	/ 20
				Environnement	<input type="checkbox"/>	/ 15
				Compétences	<input type="checkbox"/>	/ 10
				Total	<input type="checkbox"/>	/ 100

GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

MES AUTRES MACHINES : SCIE, MEULE, POINÇONNEUSE, PERFOREUSE...

Existe-t-il des dispositifs de protections ? **OUI** **NON**

Les lames sont-elles régulièrement affûtées ? **OUI** **NON**

L'opérateur porte-t-il les équipements de protection appropriés ? **OUI** **NON**

(Gants, lunettes, casque ou bouchons d'oreilles, masque anti-poussière...)

Les machines sont-elles contrôlées périodiquement ? **OUI** **NON**

Utilisez-vous plutôt un aspirateur qu'une soufflette pour le nettoyage ? **OUI** **NON**

La soufflette remet les particules dans l'air, il y a alors un risque de projection dans l'oeil et dans l'appareil respiratoire (nez, bouche).

Optez pour l'aspirateur de poste qui effectue un réel nettoyage et en sécurité !

N'utilisez les soufflettes qu'à une pression < 3bar

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
<input type="text"/>				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
<input type="text"/>				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

SITUATION DANGEREUSE	DANGER :	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40
	DOMMAGE :	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15
<input type="text"/>				Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20
				Environnement	<input type="text"/>	/ 15
				Compétences	<input type="text"/>	/ 10
				Total	<input type="text"/>	/ 100

LA MÉTALLERIE



CLASSER LES RISQUES

Reportez dans la grille ci-dessous les situations dangereuses, les dangers, dommages et la note totale de chaque tableau précédent. Hiérarchisez ensuite chaque situation dangereuse en lui attribuant un numéro de priorité en partant de la note la plus élevée. Plus une note approche des 100, plus le risque est important et donc prioritaire !

Nous vous conseillons d'utiliser « Méta'prév ». Ce logiciel gratuit est disponible auprès du service prévention de la CG55 ainsi que de ses partenaires. Il vous permettra d'élaborer votre plan d'actions plus aisément et d'utiliser un réel outil de gestion facilitant les mises à jour.

Situation dangereuse	Danger	Dommage	Note	Numéro de priorité

GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PLANIFICATION DE MA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

Vous venez d'identifier, évaluer et classer les risques dans votre établissement. La dernière étape est la planification de votre démarche prévention afin d'établir votre plan d'actions. Il va donc falloir sélectionner les axes prioritaires sur lesquels vous allez améliorer la sécurité de vos salariés.

La sélection s'effectue grâce aux notes attribuées. Les plus élevées étant prioritaires. Cette opération sera à effectuer à chaque changement des conditions de travail et au moins une fois par an.

Cette étape consiste à trouver la solution adaptée en fonction des différents critères d'évaluation (gravité, protection, temps d'exposition, environnement du poste et compétences).

Tenez compte des critères ayant obtenu les notes les plus élevées pour trouver les solutions adaptées.

Retenez que les solutions à apporter doivent suivre les bases et les principes généraux de prévention qui consistent à :

1. Éviter le risque
2. Évaluer les risques qui ne peuvent être évités
3. Combattre le risque à la source
4. Adapter le travail à l'homme
5. Tenir compte des évolutions techniques
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
7. Planifier la prévention
8. Prendre des mesures collectives puis individuelles
9. Donner des instructions appropriées aux travailleurs

EXEMPLE

Reprenons l'exemple de l'atelier et du soudeur. Pour combattre ce risque, il est important de reprendre les principes de la prévention et donc de commencer par trouver une solution qui va éviter le risque. S'il n'en existe pas, il faudra combattre le risque à la source...

SITUATION DANGEREUSE	Soudage	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	31 / 40	ACTION(S) PRÉVENTIVE(S) A METTRE EN PLACE	Dispositif de captage des fumées à la source par l'acquisition de torche aspirante				
DANGER	Fumées de soudage		Protection	15 / 15		Délai	3 mois	Responsable	Chef d'atelier	Fait le
DOMMAGE	Atteinte pulmonaire		Temps d'exposition	15 / 20	Environnement	8 / 15				
			Compétences	1 / 10	Total	70 / 100				

Il apparaît maintenant nécessaire de trouver une solution adaptée à votre entreprise et économiquement réalisable. Pour vous aider, rendez-vous dans la partie IV de ce document pour tout conseil.

LA MÉTALLERIE



PLAN D'ACTION DE L'ANNÉE 20...

SITUATION DANGEREUSE	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40	ACTION(S) PRÉVENTIVE(S) A METTRE EN PLACE	
DANGER	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15		
DOMMAGE	<input type="text"/>		Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20		
			Environnement	<input type="text"/>	/ 15		
			Compétences	<input type="text"/>	/ 10		
		Total	<input type="text"/>	/ 100	Délai <input type="text"/>	Responsable <input type="text"/>	Fait le <input type="text"/>

Remarques :

SITUATION DANGEREUSE	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40	ACTION(S) PRÉVENTIVE(S) A METTRE EN PLACE	
DANGER	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15		
DOMMAGE	<input type="text"/>		Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20		
			Environnement	<input type="text"/>	/ 15		
			Compétences	<input type="text"/>	/ 10		
		Total	<input type="text"/>	/ 100	Délai <input type="text"/>	Responsable <input type="text"/>	Fait le <input type="text"/>

Remarques :

SITUATION DANGEREUSE	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40	ACTION(S) PRÉVENTIVE(S) A METTRE EN PLACE	
DANGER	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15		
DOMMAGE	<input type="text"/>		Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20		
			Environnement	<input type="text"/>	/ 15		
			Compétences	<input type="text"/>	/ 10		
		Total	<input type="text"/>	/ 100	Délai <input type="text"/>	Responsable <input type="text"/>	Fait le <input type="text"/>

Remarques :

SITUATION DANGEREUSE	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40	ACTION(S) PRÉVENTIVE(S) A METTRE EN PLACE	
DANGER	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15		
DOMMAGE	<input type="text"/>		Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20		
			Environnement	<input type="text"/>	/ 15		
			Compétences	<input type="text"/>	/ 10		
		Total	<input type="text"/>	/ 100	Délai <input type="text"/>	Responsable <input type="text"/>	Fait le <input type="text"/>

Remarques :

SITUATION DANGEREUSE	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40	ACTION(S) PRÉVENTIVE(S) A METTRE EN PLACE	
DANGER	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15		
DOMMAGE	<input type="text"/>		Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20		
			Environnement	<input type="text"/>	/ 15		
			Compétences	<input type="text"/>	/ 10		
		Total	<input type="text"/>	/ 100	Délai <input type="text"/>	Responsable <input type="text"/>	Fait le <input type="text"/>

Remarques :

GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

SITUATION DANGEREUSE	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40	ACTION(S) PRÉVENTIVE(S) A METTRE EN PLACE <input type="text"/>	
DANGER	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15		
DOMMAGE	<input type="text"/>		Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20		
			Environnement	<input type="text"/>	/ 15		
			Compétences	<input type="text"/>	/ 10		
		Total	<input type="text"/>	/ 100	Délaï <input type="text"/>	Responsable <input type="text"/>	Fait le <input type="text"/>

Remarques :

SITUATION DANGEREUSE	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40	ACTION(S) PRÉVENTIVE(S) A METTRE EN PLACE <input type="text"/>	
DANGER	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15		
DOMMAGE	<input type="text"/>		Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20		
			Environnement	<input type="text"/>	/ 15		
			Compétences	<input type="text"/>	/ 10		
		Total	<input type="text"/>	/ 100	Délaï <input type="text"/>	Responsable <input type="text"/>	Fait le <input type="text"/>

Remarques :

SITUATION DANGEREUSE	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40	ACTION(S) PRÉVENTIVE(S) A METTRE EN PLACE <input type="text"/>	
DANGER	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15		
DOMMAGE	<input type="text"/>		Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20		
			Environnement	<input type="text"/>	/ 15		
			Compétences	<input type="text"/>	/ 10		
		Total	<input type="text"/>	/ 100	Délaï <input type="text"/>	Responsable <input type="text"/>	Fait le <input type="text"/>

Remarques :

SITUATION DANGEREUSE	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40	ACTION(S) PRÉVENTIVE(S) A METTRE EN PLACE <input type="text"/>	
DANGER	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15		
DOMMAGE	<input type="text"/>		Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20		
			Environnement	<input type="text"/>	/ 15		
			Compétences	<input type="text"/>	/ 10		
		Total	<input type="text"/>	/ 100	Délaï <input type="text"/>	Responsable <input type="text"/>	Fait le <input type="text"/>

Remarques :

SITUATION DANGEREUSE	<input type="text"/>	MODALITÉS D'EXPOSITION	Gravité	<input type="text"/>	/ 40	ACTION(S) PRÉVENTIVE(S) A METTRE EN PLACE <input type="text"/>	
DANGER	<input type="text"/>		Protection	<input type="text"/>	/ 15		
DOMMAGE	<input type="text"/>		Temps d'exposition	<input type="text"/>	/ 20		
			Environnement	<input type="text"/>	/ 15		
			Compétences	<input type="text"/>	/ 10		
		Total	<input type="text"/>	/ 100	Délaï <input type="text"/>	Responsable <input type="text"/>	Fait le <input type="text"/>

Remarques :

LA MÉTALLERIE



IV DOCUMENTS PRATIQUES

FICHES PRATIQUES

Les Fiches pratiques ci-après vous informent des moyens disponibles pour améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre atelier, que ce soit pour l'acquisition de nouveaux matériels ou pour les formations du personnel.

Vous trouverez les fiches pratiques suivantes :

- Prévention des fumées de soudage
- Bonnes pratiques du soudeur
- Bonnes pratiques de manipulation
- Principales vérifications périodiques
- Principales formations sécurité
- Aides financières de la CGSS

LOGICIEL INFORMATIQUE MÉTA' PREV

Ouvrez le fichier informatique dans votre ordinateur et laissez-vous guider...

L'écran principal vous permet de naviguer dans le support : de consulter les documents INRS sur la sécurité dans votre activité et d'ouvrir le tableur «Méta'Prev» contenant ces outils pratiques :

Réalisation de votre document unique :

Le document unique est un outil de gestion qui doit évoluer. Afin de faciliter cette réévaluation des risques, utilisez cette version informatique plutôt que le format papier.

Vérifications périodiques :

Les ateliers de métallerie sont soumis à des vérifications périodiques obligatoires : électricité, extincteurs, moyens de levages. Afin de n'oublier aucune de ces vérifications, consultez régulièrement cet onglet.

Formations des salariés :

D'un simple clic, vous pourrez suivre les formations réalisées par vos salariés et prévoir leurs recyclages.

Fiches risques produits chimiques

Les fiches de données sécurité sont des documents complets réalisés pour informer plusieurs acteurs : le transporteur, le conditionneur, celui qui va stocker, l'utilisateur, le médecin du travail, le responsable environnement.... Voici une fiche simplifiée que vous devez compléter pour chaque produit utilisé dans votre entreprise. Elle vous permettra de mettre en évidence les risques et les équipements de protection à utiliser ainsi que les gestes de premiers secours à faire.

GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PRÉVENTION DES FUMÉES DE SOUDAGE

Le principal inconvénient du soudage est d'émettre des fumées qui peuvent être toxiques, irritantes, allergisantes, porter des atteintes broncho-pulmonaires. Certaines sont classées «pouvant être cancérigènes pour l'homme» par Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).

De ce fait, il est nécessaire de supprimer par tous les moyens l'inhalation de ces fumées.

En atelier, une ventilation générale ne peut s'employer seule. Un couplage avec un dispositif de captage à la source est nécessaire afin de garantir la qualité d'air respirée par le soudeur.

Des dispositifs de captage à la source existent, ils sont plus ou moins adaptés suivant les pièces à souder. Vous trouverez, ci-dessous l'ordre préférentiel pour le choix d'un dispositif de captage.

Torche aspirante



Adaptable pour les procédés de type MIG, MAG, TIG, fil fourré sans gaz. Elle permet d'aspirer jusqu'à 80% des fumées.
Débit d'air > 100m³ /h

Gabarit, table
ou caisson aspirant



Pour pièce posée sur un plan de travail horizontal.
Débit d'air de 50 à 150 m³ /h

Cabine de soudage



Renferme les pièces à souder et l'opérateur.
Vitesse d'air dans l'ouverture > 0,5m/s

Bras articulé



Utilisable pour toutes les techniques de soudage. Principalement adapté pour les pièces de petites dimensions réduites et doit être positionné à moins 20 cm de la source d'émission.
Vitesse d'air au point de soudage > 0,5m/s

Hotte



Aspire les fumées du local, mais ne protège pas de l'inhalation par l'opérateur.
Vitesse d'air dans l'ouverture >0,5m/s

Ventilation générale
avec appareil
respiratoire

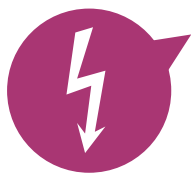
La ventilation générale ne peut s'employer seule sans moyen de protection de l'appareil respiratoire.
Portez un masque à adduction d'air.

LA MÉTALLERIE



BONNES PRATIQUES DU SOUDEUR

Le soudeur doit être protégé des risques :



Électrique : portez une attention particulière aux pièces nues sous tension (pièces à souder, électrodes, pinces porte électrodes...). Vérifier régulièrement l'état général de l'installation. Les chaussures de sécurité doivent être isolantes.



Chimique : le soudeur ne doit pas respirer les fumées. Il faut étudier un dispositif de captage à la source couplé à une ventilation générale qui évacue les fumées résiduelles de l'atelier. En attendant un tel dispositif et si l'atelier est très aéré, il convient d'utiliser au minimum un appareil de protection respiratoire de classe P2 muni de valve à changer avant chaque utilisation.



De brûlure : l'opérateur doit porter la panoplie suivante : veste, pantalon de travail, gants isolants (si soudage électrique) en cuir traité antichaleur. Les chaussures doivent être montantes, fermées et isolantes.



Des rayonnements optiques et électromagnétiques : ne pas passer le câble de soudage sur l'épaule. Portez un masque de soudeur qui stoppe les rayonnements UV.

Portez attention aux autres opérateurs !

Installez des rideaux de protection qui stoppent les UV et évitent ainsi les coups d'arc.

AFFICHE A508 INRS



GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PRINCIPALES VERIFICATIONS PERIODIQUES

Éléments à vérifier	Type de suivi	Fréquence	Documents
Aération - Installation de ventilation			
État général, débit, pression	Vérification	ANNUELLE	Mise à jour du dossier de suivi
Recyclage de l'air : concentration de poussière ou polluants dans les gaines	Vérification	SEMESTRIELLE	
Appareils et accessoires de levage			
Chariots automoteurs à conducteur porté : (chariots élévateurs...)	Vérification	SEMESTRIELLE	Registre de sécurité
Chariots automoteurs à conducteur accompagnant : (transpalettes, gerbeurs...)	Vérification	ANNUELLE	Registre de sécurité
Dispositif de calage, amarrage, freinage et dispositif contrôlant la descente des charges)	Examen de l'état de conservation complété si besoin d'essai de fonctionnement	ANNUEL	Registre de sécurité
Bruit			
Niveau acoustique	Evaluation de l'exposition au bruit des salariés	TOUS LES 5 ANS	Résultats de mesures
Électricité			
Circuit et installation globale	Vérification du maintien en état de conformité	ANNUELLE	Registre de sécurité
Incendie			
Extincteurs	Vérification	TRIMESTRIELLE	Registre de sécurité
Machines			
Presse	Vérification	TRIMESTRIELLE	Dossier de suivi
Machines fixes à tronçonner les métaux (à fraise-scie ou à meule)	Vérification	TRIMESTRIELLE	Dossier de suivi
Compresseurs	Vérification	TOUS LES 3 ANS	Compte rendu de vérification
Agents chimiques, mutagènes ou toxiques pour la reproduction			
Concentration en fumées de soudure	Contrôle technique	ANNUEL	Rapport et fiche d'exposition

LA MÉTALLERIE



BONNES PRATIQUES DE MANIPULATION

Les TMS : (Trouble Musculo-Squelettiques) sont la première cause de maladie professionnelle. Ces TMS sont des pathologies provoquées par plusieurs causes. Pour prévenir les risques liés à l'activité physique, il convient d'adopter des bonnes pratiques :

En principes, les charges manipulées ne doivent pas excéder 25 Kg par personne.

Utilisez des moyens adaptés pour les charges lourdes.



Adaptez la table de travail à votre taille (votre dos doit rester droit).



Pliez les genoux, gardez le dos droit !



GUIDE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

PRINCIPALES FORMATIONS SÉCURITÉ

SST : Sauveteur Secouriste du Travail

Formé, le SST est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence.

La CGSS et la médecine du travail recommande d'avoir au moins une personne formée sur dix au sein de l'entreprise et dans chaque lieu de travail. Avoir un SST dans son entreprise c'est garantir une intervention de secours rapide et peut-être sauver une vie !

PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

Une formation PRAP permet d'identifier les mauvais gestes et postures contraignants. L'objectif est d'adopter les bons réflexes gestuels sur son lieu de travail et dans la vie de tous les jours. De plus, elle permet une approche ergonomique du poste et des manutentions manuelles dans l'environnement existant. Les salariés acquièrent alors des connaissances leur permettant de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Incendie

Pour un feu naissant, on estime qu'il faut :

Un verre d'eau durant la première minute, un seau d'eau au cours de la deuxième minute, une citerne d'eau au bout de la troisième minute. Le personnel formé au moyen de lutte contre l'incendie peut éviter des pertes humaines et matérielles. En situation de panique, il est capable d'intervenir au plus vite et avec méthode.

Formation Bruit au travail

Informez vos salariés sur les risques liés à une exposition excessive au bruit est nécessaire afin de leur faire prendre conscience des risques encourus. L'intérêt est aussi de trouver les moyens de protection adaptés et d'apporter des solutions en cas de difficulté à faire accepter ce type d'équipement.

Formations produits chimiques

Les métalliers sont amenés à manipuler des produits chimiques (huile de coupe, revêtement, peinture, dégraissant...). Le but de cette formation est d'informer les travailleurs des risques engendrés par les produits chimiques et les moyens de prévention mis en place pour y remédier.

Comment suivre ces formations ?

Le service prévention de la CGSS dispose d'une liste exhaustive d'organismes de formation conventionnés sur le territoire de l'île de La Réunion. Le coût est à la charge de l'employeur, mais des aides financières sont disponibles sous conditions.

LA MÉTALLERIE



LES AIDES FINANCIÈRES DE LA CGSS

Les AFS : Aides Financières Simplifiées

Ce sont des dispositifs d'aide financière au développement de la prévention des risques professionnels pour les petites entreprises (entreprises de moins de 50 salariés). Cette aide a pour but de vous aider dans l'acquisition de matériel et la formation de vos salariés. En 2010, les AFS ont porté sur l'acquisition de torche aspirante, sur les équipements d'aides à la manutention, l'insonorisation des ateliers... La liste complète des investissements et formations est disponible sur simple demande au service de prévention des risques professionnels de la CGSS.

L'aide attribuée varie de 20 à 60 % du montant des investissements réalisés.

Conditions à remplir :

- Être à jour des cotisations sociales (attestation de régularité de l'URSSAF de moins de 3 mois) ;
- Avoir un document unique à jour ;
- Fournir un avis favorable des représentants du personnel. Le cas échéant (entreprises de plus de 10 salariés) ;
- Remettre une fiche d'évaluation par l'entreprise de l'impact de l'action réalisée pour la prévention des risques professionnels ;
- Fournir les factures.

Les contrats de prévention

Les contrats de prévention sont destinés aux entreprises de moins de 200 salariés qui investissent dans un programme de prévention. Ils permettent d'apporter une aide financière portant sur un réel plan d'actions d'amélioration de la sécurité dans les secteurs d'activités entrant dans le champ d'une convention nationale d'objectif.

Conditions à remplir :

- Être à jour avec ses cotisations de sécurité sociale ;
- Avoir son document unique à jour.

Les dossiers de demande sont établis avec le technicien du secteur.

Les dossiers éligibles sont présentés en Commission de Prévention des Risques Professionnels.

Aide à la cotation des risques

Gravité :

- 1 à 10 *Pas d'arrêt de travail, lésion mineure (hématome, coupure superficielle...).*
- 11 à 15 *Arrêt de 1 à 7 j. lésion mineure.*
- 16 à 20 *Arrêt de 8 j. à un mois, lésion importante (coupure profonde, brûlure, entorse).*
- 21 à 25 *Arrêt de plus d'un mois, lésion importante.*
- 26 à 30 *Incapacité permanente partielle < 10 %, lésion peu handicapante, mais réversible.*
- 31 à 40 *Domage très grave (de l'incapacité permanente > 10 % au décès).*

Niveau de protection :

- 1 à 5 *Les protections collectives rendent le contact avec le danger impossible ou peu probable.*
- 6 à 10 *Les protections individuelles existent et sont utilisées.*
- 11 à 15 *Il n'y a pas de protection ou elles ne sont pas utilisées.*

Temps d'exposition :

- 1 à 5 *Exposition rare (une fois par mois).*
- 6 à 10 *Exposition moyenne (plusieurs fois par mois).*
- 11 à 15 *Exposition régulière (plusieurs fois par jour).*
- 16 à 20 *Exposition continue.*

Environnement du poste :

- 1 à 5 *Environnement favorable.*
- 6 à 10 *Environnement moyen.*
- 11 à 15 *Environnement défavorable.*

Compétences :

- 1 *Expérimenté.*
- 2 à 5 *Partiellement expérimenté.*
- 6 à 10 *Remplaçant, intérimaire, nouvel embauché.*

A retenir

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

[article L4121-1 du Code du Travail]

Les 9 principes Généraux de prévention :

[article L4121-2 du Code du Travail]

- Éviter le risque
- Évaluer les risques qui ne peuvent être évités
- Combattre le risque à la source
- Adapter le travail à l'homme
- Tenir compte des évolutions techniques
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Prendre des mesures collectives puis individuelles
- Donner des instructions appropriées aux travailleurs

Toujours combattre le risque à la source en priorité et mettre en place des dispositifs de protection collective avant les équipements de protection individuelle !

Ce guide vous aide au repérage des principaux dangers auxquels peuvent être exposés vos salariés et à évaluer les risques.

A l'aide de documents pratiques, il vous invite à déterminer des mesures de prévention dans un plan d'actions. Vous constituerez alors votre Document Unique imposé par l'article R4121-1 du Code du Travail.

Ce Document Unique n'est pas une fin en soi, il doit être revu au moins une fois par an et lors de tout changement dans l'entreprise.

Il doit vous permettre de faire évoluer votre entreprise pour la maîtrise des risques et l'amélioration des conditions de travail. La sécurité c'est l'affaire de tous, n'oubliez pas de faire participer vos salariés à cette démarche !

... Évaluation...

...Planification ...

...Actualisation...

PREVENTION

CGSS RÉUNION

4 Boulevard Doret

97704 Saint-Denis Messag, Cedex 9

T : 0262 90 47 00 - F : 0262 90 47 01

www.cgss-reunion.re

